



RÉUNION
COMMISSION
DE QUARTIER

FONTAINE D'OUCHE . FAUBOURG RAINES LARREY . MOTTE GIRON

Compte rendu du : 23/02/2021

Maison-Phare

- 1. Evolution participation citoyenne
(participation des membres des CQ à la réflexion)**
- 2. Budget participatif**
 - Point d'étape sur les projets 2019
 - Appel à projet 2021
- 3. H2020 Response**
- 4. Temps d'échanges**

LISTE DES MEMBRES

COLLÈGE DES HABITANTS :

PERSONNES RESSOURCES :

1. Monsieur DUFFOUR André *Excusé*
2. Madame HALER Danielle *Absente*
3. Madame RIOU Françoise *Présente*
4. Madame SAMORI Anita *Excusée*
5. Monsieur SCHUWER Claude *Excusé*

JEUNES :

6. Monsieur DUCRET Sophian *Excusé*

HABITANTS :

7. Madame CHARMONT Joëlle-Cécile *Présente*
8. Madame CLERC Arlette *Absente*
9. Monsieur CORNEFERT Yves *Présent*
10. Madame DAUVERGNE Martine *Présente*
11. Monsieur DAVAL Marc *Absent*
12. Madame EMILIANI Natacha *Excusée*
13. Monsieur GURY Marcel *Présent*
14. Madame LAPOSTOLLE Christiane *Excusée*
15. Monsieur EL HAJJAJI Jawad *Absent*
16. Madame GIROD Annie *Absente*
17. Monsieur JAMMEL Houcine *Absent*
18. Madame LEMOUZY Joelle *Présente*
19. Monsieur MARILLIER Julien *Absent*
20. Madame MEURIS Sophie *Présente*
21. Madame MONGUILLON Nathalie *Absente*
22. Monsieur NIQUET Olivier *Absent*
23. Madame RACLET Régine *Présente*
24. Madame THIAULT Elisabeth *Excusée*

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS-ACTEURS ET SOCIO-ÉCONOMIQUES :

1. Association Bien Vivre à Fontaine d'Ouche *Présente*
2. Association Itinéraires Singuliers *Absente*
3. Association Les amis des Hauts de Dijon *Présente*
4. La Maison-Phare *Présente*
5. Association Dijon Mousquetaire *Présente*
6. DFO Média 21 *Excusée*
7. Association Tend la Main *Absente*
8. Association Amicale des Ducs de Bourgogne *Absente*

COLLÈGE DES ÉLUS :

1. Madame ZIVKOVIC Sladana (co-présidente titulaire) *Présente*
2. Monsieur N'DIAYE Massar (co-président suppléant) *Présent*
3. Madame FAVIER Laurence *Présente*
4. Monsieur TESTORI Vincent *Présent*
5. Madame Laurence GERBET *Présente*
6. Madame Karine SAVINA *Absente suite erreur/omission de convocation*

COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES :

1. Madame AMIDIEU Évelyne *Présente*
2. Monsieur BERTHIER Jean *Présent*
3. Monsieur PACCAUD Gilles *Présent*
4. Madame GUILLOT-FRANE Françoise *Excusée*
5. Madame SAMORI LALLEMAND Huguette *Excusée*

Sladana Zivkovic, adjointe au maire déléguée à l'Europe, aux relations internationales, au tourisme, aux congrès et co-présidente élue titulaire de la commission, remercie les membres présent(e)s, après une année d'interruption des commissions de quartier liée à la crise sanitaire.

Elle souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux élu(e)s de la municipalité siégeant à la commission de quartier et les laisse se présenter :

Massar N'diaye, co-président élu suppléant, conseiller municipal délégué à la lecture publique et au quartier de Fontaine d'Ouche ;

Laurence Favier, conseillère municipale déléguée à la biodiversité et à la nature en ville ;

Vincent Testori, conseiller municipal délégué à la tranquillité publique et à la médiation ;

Laurence Gerbet, conseillère municipale.

Sladana Zivkovic donne ensuite la parole à **Gilles Paccaud**, co-président habitant de la commission, qu'elle remercie pour son investissement dans les projets menés.

Elle remercie enfin **Mathieu Depoil**, Directeur de la Maison-Phare, d'accueillir la commission.

Puis il est procédé à l'appel des membres de la commission.

I. ÉVOLUTION DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Sladana Zivkovic rappelle qu'en dix-neuf années d'existence, le dispositif de participation citoyenne a su évoluer et qu'à chaque renouvellement, des propositions d'amélioration ont été apportées par les Dijonnaises et les Dijonnais.

Depuis la mise en place du dispositif et avant chaque renouvellement, la Municipalité a voulu insuffler des adaptations, dans le but d'apporter un nouvel élan au dispositif. Ces modifications sont le résultat d'un travail collectif entre les habitants, les élus et les services.

A titre d'exemple, **Sladana Zivkovic** rappelle que depuis l'installation des commissions de quartier, en octobre 2002, la parité a été mise en place, le nombre des membres de commissions a doublé, la durée du mandat est passée de 2 à 3 ans, les commissions ont été ouvertes à toutes les associations, les habitants ont été impliqués dans l'élaboration de l'ordre du jour, un budget participatif de 360 000 euros est alloué chaque année, depuis 2009, aux commissions de quartier et une co-présidence habitant/élu a été instaurée.

UNE ANNÉE DE TRANSITION POUR MENER UNE RÉFLEXION SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE

En 2020, les commissions de quartier auraient dû être renouvelées, mais la crise sanitaire n'a pas permis de consulter les membres des commissions de quartier quant aux évolutions souhaitées pour ce dispositif.

Sladana Zivkovic signale que pour laisser le temps de mener à bien une réflexion sur le dispositif de participation citoyenne, la nouvelle équipe municipale, par décision du conseil municipal du 16 novembre 2020, a souhaité prolonger la mandature des membres de commissions de quartier ayant siégé entre 2017 et 2020.

Cette année supplémentaire devra permettre à la collectivité de préparer les évolutions nécessaires, pour faire en sorte que les habitants soient mieux associés à la réflexion relative aux grands projets de la collectivité, comme le projet Response, présenté en fin de réunion.

DONNER UN NOUVEL ÉLAN A LA PARTICIPATION CITOYENNE

Pour que la démocratie participative reste le relais d'une citoyenneté plus active, la collectivité engage actuellement une réflexion globale sur la participation citoyenne, avec le soutien d'un consultant extérieur, l'ensemble des élus et des services et les membres des commissions de quartier.

Il s'agit d'une initiative, portée collectivement par les élu(e)s, avec, en chef de file, **Christophe Avena**, adjoint au maire délégué à la démocratie participative, à la sécurité civile, au plan de sauvegarde et au quartier des Bourroches.

CALENDRIER DE TRAVAIL

Sladana Zivkovic indique que le calendrier de travail est en cours de finalisation et qu'il sera transmis à l'ensemble des membres des commissions. Elle précise que les co-présidents habitants pourront être des relais auprès des habitants de leur quartier, afin de les mobiliser sur le sujet de l'évolution.

Enfin, elle annonce que les propositions devront être formulées à l'équipe municipale en juin 2021, pour un renouvellement des instances à l'automne 2021.

Gilles Paccaud fait savoir que les co-présidents habitants des neuf commissions de quartier se sont réunis en fin d'année 2020, sur invitation de **Christophe Avena**, pour échanger, sans filtre, sur les commissions et réfléchir à leur évolution. Le but de cette réunion n'était pas de trouver des solutions ni d'acter quoi que ce soit, mais plutôt de partager des questionnements.

Gilles Paccaud évoque, par exemple, ses interrogations liées au périmètre des commissions, la prévalence de certains « sous-quartiers » sur d'autres, et pour certains le sentiment d'être pas ou peu représentés dans les projets. Il encourage les membres de la commission à profiter de cette période pour être de véritables forces de proposition. La période constitue, selon lui, une chance à saisir et il insiste sur le fait que le pouvoir d'agir citoyen doit être inscrit au cœur de la réflexion.

Pour finir, il rappelle que si chacun souhaite être satisfait dans sa requête, des arbitrages seront rendus par l'équipe municipale, qui décidera, in fine, des adaptations du dispositif.

Suite à cette présentation, **Evelyne Amidieu** rebondit sur plusieurs sujets :

- le calendrier de travail, serré, avec le consultant ;
- la participation des habitants au service des grands projets de la collectivité ;
- le constat d'une baisse de participation des habitants tout au long du mandat ;
- et enfin, les prérogatives de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Dans un premier temps, **Sladana Zivkovic** souhaite rassurer les membres de la commission sur le démarrage imminent du travail avec le consultant extérieur et sur le fait qu'un calendrier précis leur sera transmis, dès que possible.

Concernant la phrase relevée par **Evelyne Amidieu** au sujet de la participation citoyenne, elle admet que la formulation est maladroite et que cela ne se résume pas à « faire en sorte que la participation des habitants soit mise au service des grands projets de la collectivité ».

Sladana Zivkovic affirme que la collectivité ambitionne que les projets d'envergure, comme celui de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, rayonnent davantage sur les quartiers, les ouvrent sur le reste de la ville et que les habitants de ces quartiers disposent d'une place particulière dans ces projets.

Gilles Paccaud indique qu'il a, lors de la réunion des co-présidents, défendu la mise en œuvre d'une consultation des habitants, en amont de la mise en place des grands projets municipaux. Il revient, à titre d'exemple, sur le projet d'installation de bennes à verre. Il déplore le fait que leur déploiement ait généré des mécontentements. Pour y remédier, consulter les citoyens, en amont des prises de décisions du Conseil Municipal, serait, selon lui, une bonne manière de faire entendre leurs propositions et /ou de les prendre en compte, le cas échéant.

Massar N'diaye revient sur la baisse de participation des habitants dans les commissions, constatée au fur et à mesure de l'avancement de la mandature. Cette baisse amène, selon lui, à se questionner sur la composition des commissions de quartier et sur la manière dont les citoyens peuvent intégrer le dispositif de participation citoyenne. Il rappelle que, depuis leur création, c'est par la voie du tirage au sort et sur la base du volontariat, que les Dijonnaises et les Dijonnais peuvent siéger dans les commissions de leurs quartiers de rattachement.

Massar N'diaye encourage les membres, dans le temps qui leur est laissé, à réfléchir individuellement et collectivement et de manière inventive sur ce sujet.

La commission de quartier est aussi, selon lui, une instance permettant d'accompagner des espaces de vie et des projets structurants, dans lesquels chacun a un rôle à jouer. Il invite également les membres de la commission à élaborer leur propre analyse du dispositif de budget participatif, à travers l'expérience qu'ils en ont eu.

Enfin, il admet que, si le dispositif de participation est perfectible, le temps laissé aux membres de commission, jusqu'en juin, est une opportunité dont ils peuvent s'emparer pour faire évoluer les choses.

Pour finir, **Sladana Zivkovic** propose d'aborder le sujet « ANRU » en fin de réunion, à l'occasion de la présentation du projet RESPONSE.

II. BUDGETS PARTICIPATIFS

Sladana Zivkovic invite **Gilles Paccaud** à faire un tour d'horizon des projets 2019.

1. Point d'étape sur les projets issus des budgets participatifs 2019

Installation d'un banc rue du Tire Pesseau (1600€) :

Suite à l'étude des services techniques, la pose d'un banc rue du Tire Pesseau a été validée. Le coût de ce projet, porté à l'échelle municipale, sera pris en charge par la collectivité. Le banc sera installé au printemps 2021.

Projet d'implantation d'arceaux à vélos dans le quartier (1000€) :

Après étude des lieux d'implantation proposés par la commission, plusieurs arceaux ont été installés dans le quartier, à la Maison-Phare, devant l'entrée de l'école Alsace et de l'accueil périscolaire, au Lac Kir et sur le street workout.

Gilles Paccaud signale, d'ailleurs, qu'il avait interpellé les services, en fin d'année 2020, car l'espace de street-workout était en passe de devenir, du fait de sa configuration et de sa végétation, un lieu de trafic. Suite à ce signalement, les services ont réalisé une taille, pour redonner de la transparence au merlon végétalisé, autour du terrain.

Le projet de pose d'arceaux étant porté à l'échelle municipale, son coût a été pris en charge par la collectivité. Il rappelle que les membres ont souhaité basculer les 1000€ alloués à ce projet sur le projet d'installation d'une table de pique nique accessible aux personnes à mobilité réduite, Esplanade Amédée Bargy.

Installation de tables d'échecs dans le jardin de l'Arquebuse (3000€) :



Gilles Paccaud indique que les membres de la commission ont souhaité installer deux tables de jeux d'échecs, à l'entrée du Jardin de l'Arquebuse, côté rue Jehan de Marville, dans le square où sont installés des jeux pour enfants et une boîte à livres.

Ce lieu, en retrait, a été retenu car il permet de préserver une certaine quiétude. Les membres de la commission s'étaient assurés, en amont, qu'il répondait aux préconisations des services techniques, à celles du Jardin des Sciences et qu'il avait obtenu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France, car le Parc est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Les deux tables de jeux ont été installées dans la première quinzaine de mars 2020.

Sauvegarde de la façade du Fort de la Motte Giron (5000€) :



Gilles Paccaud rappelle que c'est à la suite d'un report de crédit (1520,80€), après abandon du projet de barbecue, que la création d'une porte en bois a été possible. Il n'était, en effet, pas envisageable de refaire la façade du Fort, comme prévu à l'initial, en raison du coût trop élevé de l'opération.

C'est donc la mise en place d'une porte en bois, créée à l'identique de celle déjà existante dans la grande cour du Fort, qui a remporté l'adhésion de la commission. Elle permet dorénavant d'entreposer et de protéger du matériel, les peintures magistrales militaires et de pouvoir accueillir des associations dans un local fermé.

Les travaux de mise en place de la porte se sont achevés en décembre 2020.

Implantation d'une table pique nique (1200€) et d'une table de ping-pong (5000€) sur l'esplanade Amédée Bargy :



Comme le rappelle **Sladana Zivkovic**, le projet d'installation de table de pique nique a bénéficié du report de crédits de 1800€, du fait de l'abandon du projet de barbecue et du financement des arceaux à vélos par la ville.

Cela a permis l'achat d'une table, adaptée aux personnes à mobilité réduite, qui a été installée en août 2020, sur la dalle béton existante, au fond de l'Esplanade.

La table de ping-pong a, quant à elle, été posée en septembre 2020, à proximité.

Gilles Paccaud confirme qu'aujourd'hui, ces deux projets sont bien identifiés par les habitants et très utilisés.

Rénovation de l'éclairage public le long de la Promenade de l'Ouche (10 000€) :



Ce projet d'éclairage intelligent, implanté au début de la Promenade de l'Ouche, a permis l'installation de huit luminaires urbain à LED, dotés de capteurs de mouvement et dont l'allumage s'adapte à la vitesse des usagers, piétons ou cyclistes.

Gilles Paccaud mentionne un article, paru dans le magazine municipal Dijon Mag, en janvier 2021, pour valoriser ce projet, qui a significativement permis de réduire le nombre de déchets canins.

A ce titre, **Vincent Testori** fait part du lancement de la campagne de verbalisation des incivilités, liées aux déjections canines, faisant passer l'amende de 68€ à 135€. Comme il le rappelle, il s'agit surtout de faire de la prévention, de renforcer les moyens mis en œuvre pour maintenir un haut niveau de propreté dans la ville.

Aménagement d'un espace de repos et de convivialité, le long de la Promenade de l'Ouche (4750€) :

L'espace concerné, au droit du Pont du Chameau, s'est vu réagencé avec l'installation d'une table du pique-nique, le déplacement du banc existant et la pose d'un nouveau banc et d'une corbeille. Les services seront sollicités pour regarder s'il est envisageable d'orienter les bancs différemment.



Remplacement de la longue vue du Lac Kir (2150€):

La lunette binoculaire, qui avait été détruite, a été remplacée par une nouvelle lunette, en janvier 2020.



Installation d'un frigo solidaire dans le quartier (1300€) :

Compte tenu du contexte sanitaire et des besoins des populations les plus défavorisées, qui ont été touchées de plein fouet par la crise de la COVID-19, il a été proposé que l'association « Frigos Solidaires » poursuive ses recherches, dans chaque quartier concerné dans le but de trouver des hôtes potentiels qui accepteraient l'installation d'un frigo au sein de leur établissement (commerce, restaurant, association...).

Pour le quartier de la Fontaine d'Ouche, **Sladana Zivkovic** indique que l'association s'est mise en contact avec la Maison-Phare.

Implantation d'un barbecue en libre-service dans le quartier (3000€):



Sladana Zivkovic signale que la gestion des barbecues en libre service a été reprise par la ville et que le sujet est en cours de réflexion.

En effet, malgré les dispositions qui ont été prises, les résultats de l'expérimentation menée sur trois sites nécessitent d'être améliorés.

Si le barbecue situé au Lac Kir, à proximité des tennis, est très régulièrement fréquenté, bien utilisé et respecté, les deux autres, situés Chemin de la rente de la Cras et aux abords du terrain de sport, ne donnent pas entière satisfaction.

Sladana Zivkovic indique que de nouvelles dispositions devraient être prises par la Municipalité, en lien avec les membres de la commission (*comme changer la localisation des barbecues sous-utilisés ou élargir le périmètre d'installation à d'autres quartiers, par exemple*). Il leur sera proposé une balade urbaine, si les conditions sanitaires le permettent.

Installation d'une webcam sur le point de vue de la Motte Giron (2000€) :

Pour une telle installation, il serait nécessaire de trouver une solution pour la prise en charge des coûts de fonctionnement relatifs à l'abonnement.

Sladana Zivkovic propose que ce projet soit réinterrogé et corrélé au dispositif On Dijon.

Enfin, **Françoise Riou** fait remarquer que le rendu des travaux, réalisés sur la Placette située à l'angle de la rue du Morvan et de l'Avenue du Lac, initiés dans le cadre des budgets participatifs 2016 (11 000€ investis) et 2017 (9500€), n'est pas satisfaisant.

Elle soulève la question de l'entretien des espaces et, plus largement, des projets issus des budgets participatifs, qui, de fait, génèrent des frais de fonctionnement.

Pour mémoire, les budgets participatifs votés en 2016 et 2017 avaient permis l'installation de six bancs à l'angle Morvan-Lac, de deux bancs à l'angle de la rue de Saverne et de l'Avenue du Lac, de plots anti-stationnement, la réfection du sol et de la rampe d'escalier et le nettoyage de la jardinière.

En 2018, un projet déposé au titre des budgets participatifs évoquait la continuation de ces aménagements, avec la mise en place de bordures notamment, mais le projet n'a pas été retenu.

En tout état de case, **Sladana Zivkovic** précise que ces espaces seront impactés par les projets de requalification de l'Avenue du Lac, mais que la demande de **Françoise Riou** sera prise en compte et transmise aux services compétents, afin de pouvoir apporter des éléments de réponse plus précis.

2. Appel à projets 2021

Sladana Zivkovic fait part d'une nouveauté, puisque cette année, le règlement des budgets participatifs s'assouplit. En effet, les projets pourront relever de dépenses d'investissement (rénovation de bâtiment ou mise en valeur de l'espace public) comme de dépenses de fonctionnement, pour laisser place à la concrétisation de nouveaux projets culturels, éducatifs, sociaux et solidaires. Le calendrier se déploiera comme suit :

15 février au 31 mars

Appel à projet ouvert à tous les Dijonnais
jeparticipe.dijon.fr

Février/mars/avril

Étude et chiffrage par les services concernés

Mai/juin

Hiérarchisation et vote par la commission de quartier

Juin

Validation en conseil municipal

Septembre

Mise en place des **groupes de travail** avec les habitants

Sladana Zivkovic spécifie, ensuite, les différents supports qui constitueront la large campagne de communication des budgets participatifs 2021 :

- x Communiqué de presse organisé en amont de l'appel à projets.
- x Communication dans le magazine municipal Dijon mag,
- x Journaux Électroniques de la ville de Dijon,
- x Campagne numérique : sites internet dijon.fr, jeparticipe.dijon.fr, newsletter hebdomadaire et capitale verte ; réseaux sociaux
- x Affichage urbain
- x Campagne radio

III. Point d'information relatif au projet H2020

Sladana Zivkovic rappelle que les premières transformations du quartier se sont terminées, à la fin de la première phase du programme de renouvellement urbain, en 2015. Aujourd'hui, le projet entre dans sa seconde phase, avec la signature, en octobre 2019, de la 2^{ème} convention de renouvellement urbain.

Il s'agit d'un programme d'envergure, qui représente une dépense de 80 millions d'euros. **Sladana Zivkovic** souligne que l'année 2021 sera marquée par une intensification des travaux, avec :

- la démolition des logements situés aux 32-42 Avenue du Lac
- la démolition du pont Kir
- la requalification de l'Avenue du Lac

Parallèlement à ce programme est venu s'ajouter, sur le quartier, un projet complémentaire, s'appuyant sur cette même dynamique de transformation : le projet RESPONSE / H2020.

La présentation du projet est réalisée en séance, par **Sarah Bello**, Responsable du service logement et rénovation urbaine à la Métropole, à partir de la maquette du projet, actuellement exposée à la bibliothèque de la Fontaine d'Ouche.

Sarah Bello précise que Dijon et Dijon métropole ont candidaté à l'appel à projets européen « Smart Cities ans Communities » qui fait partie du programme H2020, programme large visant à favoriser l'innovation.

Afin de s'inscrire dans les objectifs définis à la COP 21 de 2015, la commission européenne a décidé de financer la réalisation de 100 « îlots à énergie positive » - c'est-à-dire des secteurs qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment – et de favoriser la duplication des innovations qui y sont développées. Ce sont ainsi des expérimentations de cinq ans (2020-2025).

Les deux premières années servent au déploiement des solutions, à la recherche et aux travaux et pendant les trois années suivantes, une phase de "monitoring" ou de suivi-évaluation sera mise en place afin de vérifier si les objectifs préalablement fixés sont atteints. C'est à l'issue de ces cinq ans qu'interviendra le bilan de ces dispositifs, qui permettra de dupliquer, sur le reste du territoire, les solutions proposées.

RESPONSE / H2020 réunit huit villes à l'échelle européenne, avec deux villes pilotes : Turku en Finlande, et Dijon. Ces deux villes disposeront d'îlots à énergie positive et il y aura six villes dites « suiveuses », avec un rôle d'observation, qui puiseront dans les innovations que Dijon et Turku mettront en place. Dix-sept partenaires sont associés au projet, comme EDF ou Bouygues, des entreprises locales (FAFCO par exemple) ou des start-ups.

Les deux îlots à énergie positive de Dijon sont situés dans le quartier de la Fontaine d'Ouche, parce que le souhait était de démontrer la faisabilité de projet à énergie positive dans des bâtiments en rénovation et pour l'ensemble de la population. Concrètement, cela touche cinq bâtiments d'habitation (Orvitis et Grand Dijon Habitat), trois écoles (Anjou, Colette et Buffon), le centre sportif de la Source et certains espaces publics et concernera environ mille habitants et usagers.

Le projet repose sur 3 grands axes, qui vont s'alimenter les uns les autres :

- La production d'énergie locale et renouvelable,
- La réduction des consommations,
- Une utilisation optimisée de l'énergie.

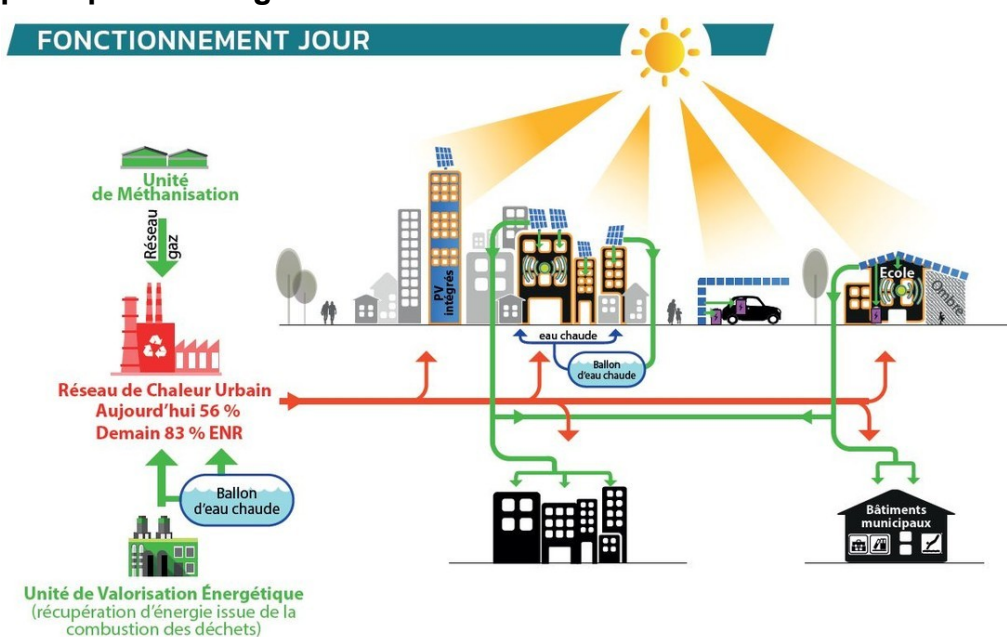
Le partenariat autour de ce projet se déclinera de plusieurs manières :

- En travaillant sur les données disponibles, dans le but d'optimiser la consommation,
- En mobilisant les habitants et les différents partenaires du projet,
- En lien avec des écoles d'études supérieures, afin que les étudiants s'emparent de ces sujets d'innovation et se forment à ce que sera la ville de demain.

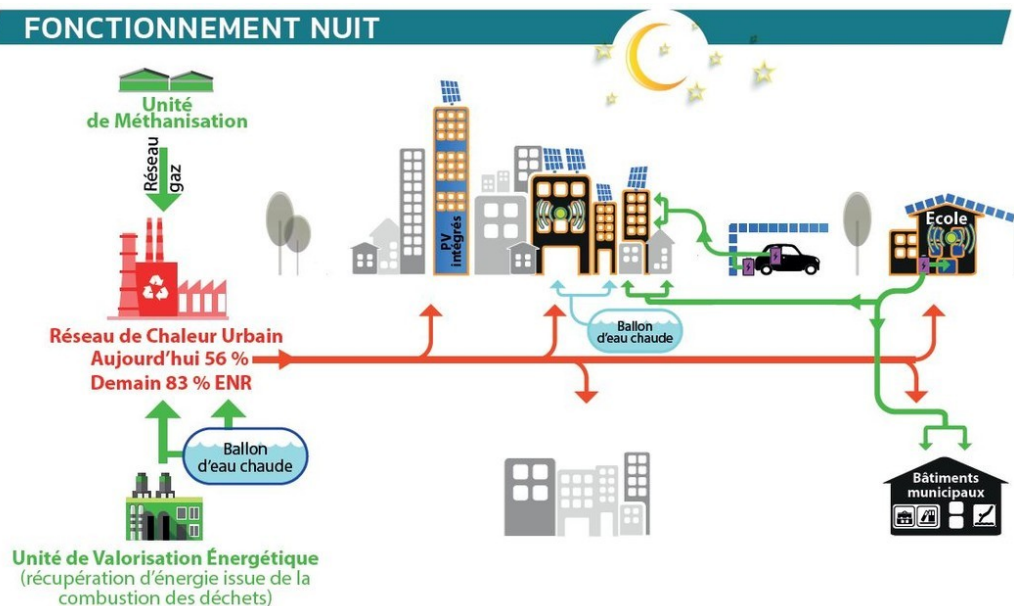
Dans le cadre de la mobilisation des habitants, des questionnaires seront adressés aux habitants, dans le courant du mois de mars, de deux ordres :

- un questionnaire général envoyé à l'ensemble des habitants avec des questions relatives à la consommation énergétique et à la transition énergétique
- un questionnaire, plus élaboré, pour un panel d'habitants qui souhaiteraient aller plus loin sur le sujet, panel qui reste à définir et à construire.

Les principes en images :



FONCTIONNEMENT NUIT



En fin de présentation, Joëlle Lemouzy demande ce que deviendra l'énergie produite dans les groupes scolaires, qui ne sont pas utilisés une partie de l'année, pendant les vacances scolaires notamment.

Sarah Bello indique que la réponse suppose plusieurs hypothèses : que l'énergie soit redéployée vers d'autres équipements ouverts pendant les vacances scolaires (comme une piscine par exemple), vers d'autres bâtiments, ou revendue, mais cette dernière option est la moins intéressante dans le cadre d'un projet d'innovation.

Françoise Riou interroge l'articulation du projet avec les copropriétés. L'enjeu est, en effet, important et sera à traiter pour que, demain, les copropriétés puissent bénéficier des expérimentations mises en œuvre, si tant est qu'elles le souhaitent.

Sarah Bello précise que les financements attribués concernent uniquement la partie innovante du projet. La réhabilitation thermique des bâtiments est, quant à elle, financée par le propriétaire des bâtiments, avec les aides qui peuvent être mobilisées pour ce type de projet (aides de l'ANRU, de la Région, et de Dijon Métropole sur la partie réhabilitation thermique).

Massar N'diaye ajoute qu'au-delà de l'innovation technique et technologique, ce projet d'un réseau « solidaire » et auto-alimenté, représentera un gain de pouvoir d'achat. En maîtrisant leur consommation énergétique, les locataires pourront économiser, chaque fin du mois, quelques dizaines d'euros.

Enfin, Joëlle Lemouzy demande si le système de chauffage va être remplacé, les radiateurs ayant cinquante ans, pour la plupart. Dans le cadre de ces grandes rénovations, Sarah Bello précise que des diagnostics fins seront entrepris, dans chaque logement. S'il est constaté que certains radiateurs ne fonctionnent pas, ils devraient, en tout état de cause, être changés. Chez Orvitis, par exemple, des vannes thermostatiques seront mises en place.

Sarah Bello invite les locataires qui seraient concernés par de tels dysfonctionnements à les faire remonter à leurs bailleurs.

Pour retrouver, en images, les aspects techniques du projet, le jumeau numérique de la maquette est accessible à l'adresse suivante : <https://response.metropole-dijon.fr/>

Une présentation globale est également disponible via le lien suivant :
<https://www.metropole-dijon.fr/Grands-projets/Projet-Response-H2020>

Enfin, pour répondre à une interrogation **d'Evelyne Amidieu**, suite à la parution d'un article dans le « Bien Public », **Massar N'Diaye** précise que le projet « Ramifications / Les Quartiers Fertiles », est distinct de RESPONSE / H2020.

« Ramifications / Les Quartiers Fertiles » vise, notamment, au développement de l'agriculture urbaine (lien avec le projet « Dijon Alimentation Durable 2020 ») et en est encore au stade d'étude. Aucun emplacement n'est donc, à ce jour, déterminé.

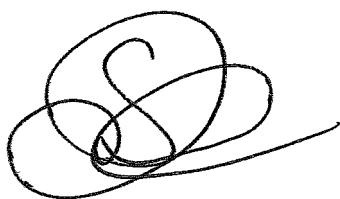
Sarah Bello ajoute que l'appel à projet « Ramifications / Les Quartiers Fertiles » a été publié en janvier 2020, pour une réponse attendue en juin 2020. Cette période ne constituait pas le meilleur moment pour mettre en place une concertation avec les habitants, compte-tenu du contexte sanitaire et de la période de confinement, qui s'est étalée de mars à mai.

Elle propose, avec l'accord des membres élus de la commission, de revenir faire un point d'information spécifique sur le projet de renouvellement urbain, lors d'une prochaine réunion de la commission de quartier.

IV. TEMPS D'ÉCHANGES

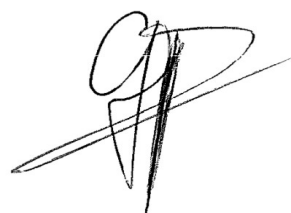
Sladana Zivkovic remercie l'ensemble des personnes qui se sont rendues présentes et leur propose de poursuivre les échanges, de manière conviviale et dans le respect des gestes barrières.

Madame Sladana ZIVKOVIC



Co-présidente élue titulaire

Monsieur Gilles PACCAUD



Co-président habitant titulaire